

## Déclaration CSA départemental du 20 juin 2025

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Le monde entier est saisi d'angoisse face à l'escalade guerrière au Moyen-Orient et au risque d'embrasement généralisé, à la suite de la décision du gouvernement israélien de bombarder l'Iran.

La jeunesse et les travailleurs refusent les massacres et le soutien actif de l'Etat français à Netanyahu qui, pour assurer sa survie politique et pour détourner les regards du génocide à Gaza, étend partout la guerre et la destruction.

En prenant en compte la demande de ses élèves de réaliser une minute de silence pour les victimes, une enseignante dans l'Yonne a été sanctionnée. D'abord suspendue, elle a reçu un blâme dans un courrier portant atteinte à l'exercice de la liberté pédagogique. Il lui est demandé de « *se ressaisir* », d'avoir un « *comportement exemplaire et irréprochable* » et la menace d'une « *sanction disciplinaire plus grave pour tout nouveau rapport concernant son comportement* ».

Nous exigeons que cette sanction soit purement et simplement retirée !

Dans les semaines qui ont suivi, une vague de solidarité s'est exprimée dans les écoles et les établissements, avec de nombreux rassemblements de soutien, des minutes de silence collectives.

Ces actions dans l'Education Nationale, celle des dockers et portuaires du Golfe de Fos qui ont empêché l'approvisionnement de matériel à destination d'Israël, celle des salariés du transport aérien qui refusent de charger les avions, nous rappellent l'urgence de l'action collective.

Le 10 juin dernier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales du département et de la FCPE, a eu lieu un rassemblement devant la préfecture concernant nos revendications urgentes concernant l'inclusion, les postes, les moyens, les AESH :

- Pour le droit à une inclusion de qualité et à une scolarisation adaptée qui garantissent les droits de tous les enfants à pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé, adapté en fonction du degré et de la nature du handicap
- Pour un statut de fonctionnaire pour les AESH qui reconnaisse le métier, un temps plein à 24h avec un vrai salaire
- Pour l'arrêt de la maltraitance des élèves et des personnels, provoquée par la généralisation des temps mutualisés d'accompagnement, les PIAL et bientôt par les PAS

- Pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, pour l'ouverture de places pour les enfants et de postes de personnels en urgence dans les établissements spécialisés (ESMS : IME, ITEP etc.), pour le respect de toutes les notifications MDPH
- Pour la baisse du nombre d'élèves par classe, pour l'annulation des fermetures de classe par l'attribution de moyens supplémentaires, pour la création de tous les postes nécessaires, pour l'abandon du « choc des savoirs »
- Pour le recrutement d'enseignants spécialisés, pour le retour des RASED partout sur de vraies missions de rééducation

Nous avons donc été reçus en audience le 10 juin à la préfecture et nous avons fait l'état des lieux de la situation dans le département : plus d'un millier d'élèves notifiés sans accompagnement, au moins 600 élèves notifiés pour un établissement spécialisé scolarisé par défaut dans l'ordinaire, des missions AESH de plus en plus concentrées sur l'accompagnement du handicap lourd ou du gardiennage avec mise en danger. La situation n'est plus tenable.

Nous avons demandé que tout cela remonte au sommet de l'Etat.

La situation concrète vécue dans les écoles et les établissements est devenue clairement maltraitante dans de plus en plus de cas, et sans réelle perspective d'amélioration. Ceci n'est pas nouveau.

La politique de « mutualisation » des moyens ou pour résumer « *APPRENEZ A FONCTIONNER AVEC MOINS DE MOYENS* » nous amène à la catastrophe !

Dans ce contexte, sans même développer sur les conséquences du non-remplacement, les chiffres des effectifs pour la carte scolaire représentent une réalité très partielle des écoles.

À la suite du groupe de travail de mardi, vous proposiez 81 ouvertures et 71 fermetures.

Nous sommes déjà intervenus pour vous remonter les situations d'école qui demandent des annulations de fermeture décidées en février, qui demandent de ne pas fermer ou qui demandent à ouvrir. Nous appuyons toutes leurs demandes.